



Informations générales licence SUPERMOTO 2016

Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le **LUNDI MIDI** qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.

Ce règlement sera appliqué sans exception.

Documents originaux

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 5 pages, avec une signature manuscrite.

Tarifs :

Les licences Nationales et Internationales n'augmentent pas en 2016. Les licences de Championnat du Monde ou d'Europe augmentent suite à l'accroissement des prix de la FIM/FIM Europe.

L'intervention "club" instituée il y a deux ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (*) et le montant payé doit être correct.

Tapis environnement - environnement

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite

Adresse email

N'oubliez pas de mentionner une adresse email valable. Elle sera utilisée pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

Première demande de licence

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

Règlement de la licence

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

Certificat médical

Le certificat médical ainsi que la fiche d'examen médico sportif doivent être remplis par un médecin affilié à la FMWB et être renvoyés à la FMWB.

Affiliation à un club

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

Remboursement des licences

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise
- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

Paiement

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.** Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

Licence complémentaire

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

Assurance

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base des tarifs INAMI.

Procédure pour les coureurs déclarés inaptes

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)

Veuillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

Autorisations de départ

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

Mineurs résidant en Flandres

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

Un délai de minimum 5 jours ouvrables après réception de la demande de licence est nécessaire pour l'obtention de la licence.

Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.

Une demande complète (voir document séparé demande de licence de 5 pages) contient :

- le cachet du club
- les signatures de la déclaration "respect du règlement", du certificat médical et du bénéficiaire d'assurance.
- Le certificat médical et la fiche médico sportive complétée par le médecin FMWB

Informations spécifiques SUPERMOTO 2016

Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes :

: Catégorie	Age Minimal	Age Maximal
ORIGINALS	15 ans	Aucune limite maximale
DEBUTANTS	15 ans	Aucune limite maximale
NATIONAUX	15 ans	Aucune limite maximale
EURO-NATIONAUX	16 ans	Aucune limite maximale
PRESTIGE OPEN	16 ans	Aucune limite maximale
QUADS ou SIDE-CARS	16 ans	Aucune limite maximale

- Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.
- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur a atteint l'âge fixé.

- Les coureurs souhaitant souscrire une licence annuelle 'Débutants' ne pourront pas avoir été titulaire d'une licence annuelle Supermoto dans une autre catégorie pendant les cinq dernières années. Les licenciés 'Débutants' 2014 sont exemptés de cette règle.
- Le coordinateur, le Groupe de travail et/ou Directeur de course auront le droit d'obliger un coureur à monter de catégorie. Cette promotion restera valable pour la saison en cours.

Numéros de course et plaques numéros :

Catégorie	Numéro	Couleurs	Lic . 1 manifestation
ORIGINALS & DEBUTANTS	1 à 199	libre	À partir de 200
PRESTIGE OPEN *	1 à 299	libre	/
NATIONAUX & EURO-NAT.	300 à 499	Fond blanc/chiffres noirs	À partir de 500
QUADS / SIDE-CARS	1 à 199	libre	À partir de 200

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

Les numéros de course attribués en 2015 seront réservés jusqu'au 15/03/2016. A partir de 16/03/2016 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.

* **Attention** : les coureurs Prestige, Euro-Nationaux et **nationaux**, souhaitant conserver leur numéro de course **2015**, sont priés de prendre contact avec le coordinateur (leslie.beys@telenet.be) qui en informera le secrétariat de la FMB et de la KNMV.

Inscriptions aux épreuves:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Chaque licencié recevra encore un mail reprenant la procédure pour la saison 2016.

Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de 70 EUR pour les Nationaux, Euro-Nationaux et Prestige. En cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place, le droit d'inscription sera de 80 EUR. Le droit

d'inscription pour Débutants, Originals et quads est de 50 EUR (épreuves sur 1 jour) et de 60 EUR en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place.

Les nouveautés les plus importantes en 2016 :

- Essais chronométrés: 18 minutes minimum et 20 minutes maximum
- Courses de 18 minutes + 1 tour
- Au minimum 10 participants doivent être inscrits dans une catégorie pour qu'une course séparée de cette catégorie puisse avoir lieu, sinon ces coureurs seront ajoutés à la grille de départ d'une autre catégorie (appropriée) avec un maximum de 36 coureurs. Un classement de jour séparé et des points pour le championnat de Belgique seront prévus.
- Ajout de la catégorie quads au programme (révision du timing) à condition qu'au moins 10 participants seront préalablement inscrits.
- Si les conditions climatologiques nécessitent un changement de pneu, le directeur de course peut décider de prévoir une pause de 15 min. pour effectuer ce changement de pneu.
- Ajouter: formule Wet Race
- Pour être classé, l'ensemble coureur/machine devra passer le drapeau à damiers, et il devra avoir accompli au moins 75 % des tours du premier pilote classé et passer la ligne d'arrivée dans les 3 minutes après le vainqueur. Le directeur de course a la possibilité de modifier ceci en fonction des conditions climatologiques
- Les licenciés 1 manifestation ne marqueront pas de points pour le championnat de Belgique
- Les coureurs doivent être 10 minutes avant l'heure de départ dans le parc fermé. Sanction en cas de retard : 3 places de pénalité
- Les caméras sur le casque seront interdits (sanction : refus du départ)

Note: Ces modifications sont encore sous réserve d'approbation par le Groupe de travail FMB Supermoto et le Conseil d'Administration. Les changements définitifs seront communiqués sur le site internet de la FMB lors de la publication du règlement Supermoto 2016.

Collaboration avec la KNMV en 2016

Prestige, Euro-Nationaux

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories Prestige et Euro-Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique des catégories respectives.
- Tous les résultats Prestige & ONK Inters compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Prestige / ONK Inters**', tous les résultats Euro-Nationaux FMB et Euro-Nationaux KNMV compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Euro-Nationaux**'.

Nationaux (nouveau)

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique de la catégorie Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique Nationaux.
- Tous les résultats Nationaux compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Nationaux**'.

Débutants (nouveau)

- Lors des épreuves aux Pays-Bas 1 séance d'essai de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes + 1 tour seront réservées à la catégorie '**FMB et KNMV Débutants**'. Toutes les épreuves en Belgique **et Pays-Bas** compteront pour le Championnat de Belgique '**Débutants**'.

Inscriptions épreuves aux Pays-Bas: Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la FMB au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de 70 EUR (toutes les classes) et de 80 EUR en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place.

Délai pour l'introduction de la demande de licence

Les demandeurs d'une licence 2016 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

Collège Médical

Le Collège Médical de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique a établi une liste des médecins sportifs chez lesquels les coureurs désirant prendre une licence MX, SM, Classics, CSR et Marathon doivent passer une visite médicale sportive (sauf pour les licences « entraînement » où un médecin généraliste peut valider l'aptitude du sportif).

BATAILLE Jean	avenue Kennedy 45	1330 Rixensart	02/653.69.22
BONJEAN Olivier	Quai du Condroz 8	4020 Liège	04/250.43.93
CROSSET Jean-Charles	place général Jacques 3A	4800 Verviers	087/44.70.00
CUYX Marc	Quai Orban 14	4020 Liège	04/344.30.38
DE VOS Michel	avenue Franklin Roosevelt 127	1200 Bruxelles	02/660.56.88
DEHON Jean	avenue Albert 1 ^o , 18	4500 Huy	085/25.52.73
KEUTGEN Elmar	Neustrasse 48	4700 Eupen	087/55.39.54
LABALUE Philippe	route de Beaufays 24	4050 Chaudfontaine	04/368.80.70
LANDENNE Marc	Chemin pont de briques 24	5100 Jambes	081/30.66.79
LECOMTE J.	(service de médecine du sport hôpital civil)		
	Bvd Paul Janson 92	6000 Charleroi	071/92.23.20
MABILLE Jean-Pol	rue Brigade Piron 10	6220 Wangenies	071/81.62.22
MARCHANT Francis	rue Fenelmont 255	5020 Champion	081/21.61.06
NIVELLE Frédéric	rue F. Lapiere 7	4620 Fléron	04/355.00.04
PARADA Alberto	rue de Huy 6	4983 Basse Bodeux	080/68.46.62
PIERREUX Jean Pierre	Lenniksteenweg 53	1500 Halle	02/360.01.09
RAMAKERS J.	rue de Louveigné 18	4920 Remouchamps	04/384.64.44
ROSOUX J.F.	Remparts Saint Christophe 14	4280 Hannut	019/51.41.57
ROSU Béni	rue Grétry 149	4020 Liège	04/342.74.53
STEVENS Luc	Rue de Chénée 19	4031 Angleur	04/344.54.33
VAN BRUSSEL Luc	av. Gribaumont 88	1200 Bruxelles	02/771.52.53
VAN SCHEPDAEL P.	chaussée de Wavre 1594	1160 Bruxelles	02/672.75.95
VANDEWALLE Pierre	Cour Bel-Air 82	7536 Vaulx	069/84.53.41
VIS Iwan	rue de la Ducasse 33A	6860 Vlessart (Léglise)	063/42.37.69
VLOEBERGS Jean	rue de Dave 93	5100 Jambes	081/30.39.16
WILLAME Pascal	Chée de Charleroi 34	6060 Gilly	071/41.22.11



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte : BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.03.....€	2.12.01.....€
2.07.03.....€	2.07.13.....€

DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2015 - FMWB

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boite : Code postal :

Localité :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° IMN ou EMN

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte BE15 0682 2926 9530 de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à

Le.....

.....

Signature

TARIFS LICENCES SUPERMOTO SAISON 2016

1. F.I.M. – FIM Europe

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / FIM Europe suivant:

Type de licence	Année	1 manifestation
Championnat du Monde	1.115,03 €	230,03 €
Championnat d'Europe	485,03 €	120,03 €

2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Type de licence	Nationale	Nationale 1 manif.	Internationale	Int. 1 manif.
Prestige	300,03 €	55,00 € (65,00 € coureur étranger)	350,03 €	65,03 €
Euro Nationaux	290,03 €	45,00 €	335,03 €	65,03 €
Nationaux	250,03 €	45,00 €	320,03 €	65,03 €
Débutants	235,03 €	45,00 €	***	***
Originals (valable lors des épreuves en Belgique uniquement)	115,03 € (*)	45,00 € (55,00 € coureur étranger)	***	***
Quads - Side Cars	205,03 €	45,00 €	345,03 €	65,03 €
1 manif quad-side cour. Etranger	***	60,00 €	***	***
1 manif pour licenciés CSR	***	20,00 €	***	***
1 manif pour licenciés MX		30,00		
1 manif (Euro)-Nationaux – Débutants – Originals – Coureur Etranger (sauf Superbiker)	***	55,00 €	***	***
Coureurs étrangers au <i>Superbiker</i>	***	65,00 €		

(*) La licence « Originals » est valable pour un maximum de 5 épreuves en Belgique entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

En plus de votre couverture « Dommages Corporels », vous pouvez souscrire la couverture complémentaire suivante :

Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande 1 jour	30,02 €
Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande à l'année	205,02 €

Les résidents à l'étranger doivent ajouter 15.00 € à ces tarifs annuels

Délivrance d'une carte de licence supplémentaire (en cas de changement de catégorie par exemple): 10,00 €

Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. La licence annuelle comprend en plus l'abonnement au e-Newsletter et la participation « club ».

NATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par la F.M.B.

INTERNATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

1 MANIFESTATION : Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

**Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste
Wallonne de Belgique,
Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles**



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	
1.06.23.....€	2.05.03.....€

**DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL (à la journée) –2016 FMWB
(lors d'entraînement privé sur circuit permanent notamment en France et Pays-Bas)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boite : Code postal :

Localité :

Date de naissance : / /

Numéro de licence : 2 0

Sollicite la couverture de ma responsabilité civile circulation pour un entrainement privé sur le circuit permanent suivant :

Nom du circuit permanent

Lieu

Date(s)

Discipline

Je verse pour ce faire la somme de.....(Nbre de jours x 25.01 €) au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, l'autorisation de sortie me sera envoyée.

Fait à

Le.....

.....

Signature

